

Délibération n°2025-26

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 20 février 2025)**

Date de convocation : 12/02/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 21
Nombre de délégués votants : 28

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 20 février 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CACHELOU Yoann, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, Mme BLANCHET Anne, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme MOURTEROT Josiane, M. SANZ Alain

Pouvoirs : Mme BERGES Isabelle donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à M. DAGUERRE Robert
Mme CASSOU Sylvie donne pouvoir à M. AUSSANT Claude
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. BONNEMASON Bernard
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel

Secrétaire de séance : M. LOUSTAU Christian

OBJET : PIG BIEN CHEZ SOI 3 : SUPPRESSION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

En 2019, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a adhéré au Programme d'Intérêt Général Bien Chez Soi 2.

En 2021, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a de nouveau adhéré au Programme d'Intérêt Général Bien Chez Soi 3.

Lors du PIG Bien Chez Soi 3 (qui doit se terminer courant 2026), l'aide de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau était de 5%, plafonnée à 1 000 € par dossier, pour des travaux uniquement de rénovation énergétique, que les propriétaires soient occupants aux ressources très modestes et modestes ou bailleurs.

En 2024, les aides nationales de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) ont très fortement augmenté dans le cadre des aides à la rénovation globale, rendant clairement non décisives dans le choix d'entamer des travaux, l'aide maximale de 1 000 € de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

En effet, les aides cumulées de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et du Département peuvent aller de :

- 90% à 100% pour un propriétaire très modeste, pour un montant total de travaux plafonnés à 70 000 € HT ;
- 60% à 75% pour un propriétaire modeste, pour un montant total de travaux plafonnés à 70 000 € HT;

Chaque année, l'intervention annuelle de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau était provisionnée à 10 000 €/an.

Ce montant annuel a été souvent dépassé depuis 2019, mais a atteint une somme de 36 000 € en 2024.

Depuis le début du programme Bien Chez Soi 3, l'aide financière totale accordée aux usagers est de 85 782 €.

Toutefois, à ce jour, 38 956 € ont été versés aux particuliers (travaux non finalisés, dossiers arrêtés, fin de validité des aides).

Il restera donc à la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau de prévoir le financement du reste à charge maximum des aides déjà allouées, à savoir 46 826 €.

In fine, au regard du renforcement des aides de l'ANAH en 2024, maintenues en 2025, compte tenu du caractère non déterminant de l'aide intercommunale pour faire aboutir les projets et considérant le dépassement du montant prévisionnel pendant la période 2019-2024, il est donc proposé de supprimer l'intervention de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau dans le cadre du programme Bien Chez Soi 3 qui prendra fin en 2026.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la décision de supprimer le règlement d'intervention précédemment adopté dans le cadre du PIG Bien Chez Soi 3 à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

